

Séance du 7 juillet 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**COMMISSION DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES**

L'an deux mil vingt-six,
Le sept juillet
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 30 juin 2026, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents 08

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Gisèle CUCHET, Mme Patricia LHOMME, Mme Brigitte HADDAD, M. Romain AJOUX, membres du Conseil Municipal

Mme Pauline PERRIN, Mme Denise MESLIN, Mme Christine STOKOBER, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Étaient excusés :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
M. Patrick CANTAT, membre du Conseil Municipal
M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, M. François LEBEAU, membres nommés par le Maire

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention établi par la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, le CCAS de Montbéliard a déposé un projet qui a obtenu un avis favorable de financement d'un montant total de 10400 euros.

4 projets ont été retenus dans ce cadre :

- **Projet « retraités, des clefs pour un moral d'acier »**
Coût => 7 670 € - financement accordé : 3 500 €

Objectifs :

- Prévenir la dégradation de la santé mentale des personnes âgées en leur donnant des outils concrets pour mieux faire face aux situations anxiogènes liées au vieillissement.

Le projet s'articule autour de trois axes : bien-être corporel et gestion des émotions, amélioration du sommeil et apaisement mental, expression des émotions et valorisation de soi.

Le Département s'engage à verser au titre de la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, un concours financier à hauteur de 3 500 €.

- **Projet « Cap autonomie les mois de la prévention »**

Coût => 5 571 € - financement accordé : 2 000 €

Objectifs :

- Sensibiliser aux principaux facteurs de risques liés au vieillissement
- Améliorer l'accès aux droits et aux outils numériques
- Prévenir les chutes et les accidents domestiques
- Dépister précocement certaines fragilités
- Orienter les participants vers les ateliers de prévention adaptés

Le projet consiste à proposer des séances collectives qui vise à renforcer le maintien à domicile. Le programme repose sur une logique de régularité en proposant des ateliers thématiques mensuels.

Le Département s'engage à verser au titre de la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, un concours financier à hauteur de 2 000 €.

- **Projet « relais activité physique adaptée et nutrition »**

Coût => 10 197 € - financement accordé : 3 400 €

Objectifs :

- Lever les freins à la pratique d'activité physique adaptée
- Ateliers cuisine nutrition seniors

Le projet consiste à proposer des séances d'activités physiques adaptées associés à des ateliers cuisines.

Le Département s'engage à verser au titre de la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, un concours financier à hauteur de 3 400 €.

Projet « cellule municipale de lutte contre l'isolement »

Coût => 5 166 € - financement accordé : 1 500 €

Objectifs :

- Mettre à disposition des habitants un outil simple d'auto-évaluation et de repérage de l'isolement
- Sensibiliser et former les professionnels de terrains aux signes de l'isolement social chez les personnes âgées

Il s'agit de mettre en place un dispositif structuré de repérage et de coordination territoriale en faveur des personnes âgées vivant à domicile en situation d'isolement invisible.

Le Département s'engage à verser au titre de la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, un concours financier à hauteur de 1 500€.

Une convention de financement matérialise les engagements des parties.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS, d'autoriser la Vice-Présidente à signer la convention de financement établie entre le Département du Doubs et le CCAS de Montbéliard concernant ce projet.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les présentes dispositions.

Pour :08

Contre :0

Abstentions :0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 15 juillet 2026

Déposée en Sous-Préfecture le 16 juillet 2026

**Pour la Vice-Présidente et par délégation,
La Directrice**



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large initial 'I' followed by several loops and a final horizontal stroke.

I.AOUAD